



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseil de l'Europe
Question écrite n° 5548

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des affaires étrangères comment il apprécie le constat établi récemment par divers spécialistes faisant apparaître que le Président russe « ne tient pas ses promesses envers le concept de l'Europe », et que, par exemple, la position de son gouvernement sur les mines antipersonnel est inchangée. Il est, en effet, frappant de constater qu'un an après l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, ce pays et notamment son président sont loin d'avoir tenu toutes les promesses alors faites (Le Monde - 14 octobre 1997).

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le gouvernement français sur son appréciation des engagements souscrits par la Russie à l'égard des instances européennes. S'agissant de la question des mines antipersonnel, qui dépasse le cadre strictement européen, l'annonce du président Eltsine à Strasbourg, en marge du 2e sommet du Conseil de l'Europe en octobre dernier, constitue un changement d'attitude appréciable de la part de la Russie en la matière. Par la voix de son président, la Russie a exprimé une position de principe favorable à l'égard de la Convention d'Ottawa, et son engagement à signer cette convention lorsqu'elle serait en mesure de le faire. Aucune date précise n'a été évoquée. Il est apparu que certains obstacles, techniques et financiers notamment, excluaient une signature à court terme. Toutefois, cette annonce présidentielle a été perçue comme le signe d'une évolution positive significative de la Russie sur le problème des mines antipersonnel. La délégation russe à la conférence du désarmement à Genève se montre également plus ouverte sur la question des transferts, et désireuse de coopérer afin de parvenir à un accord dans le cadre de cette enceinte. S'agissant des relations de la Russie avec le Conseil de l'Europe, comme le sait l'honorable parlementaire, la question des mines antipersonnel, comme l'ensemble des questions de désarmement, ne relève pas des compétences du Conseil de l'Europe dont la vocation est la promotion des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Il paraît par conséquent difficile d'assimiler un engagement russe en la matière comme un engagement à l'égard de l'Europe en général. A cet égard, le bilan du respect des engagements souscrits par la Russie vis-à-vis de l'organisation de Strasbourg est certes contrasté. Bien des progrès restent à faire sur la voie de la démocratisation. Celle-ci ne se fera pas du jour au lendemain. Les autorités russes ont, toutefois, multiplié les preuves de leur bonne volonté, et ont su engager les réformes nécessaires pour être en mesure de s'y conformer à terme. Ainsi, dans certains domaines tels que l'abolition de la peine de mort, l'impulsion politique donnée par le président Eltsine a permis la signature par la Russie, dans les délais requis, du protocole n° 6, et devrait permettre d'aller prochainement, au-delà du moratoire décrété en 1996, vers l'abolition pure et simple de la peine capitale. Lorsqu'on sait le temps mis par notre pays pour se conformer à cette exigence, l'on mesure le chemin parcouru par la jeune démocratie russe. Dans d'autres domaines les réformes engagées se heurtent à l'opposition des instances législatives (loi sur la liberté de conscience, loi sur les biens culturels), à l'inertie des institutions concernées (systèmes judiciaire et pénitentiaire) ou aux contraintes budgétaires qui restent considérables. Il semble malgré tout que le retard constaté dans le respect effectif de certaines des promesses faites par la Russie corresponde au délai nécessaire pour franchir toutes les étapes procédurales requises pour

l'adoption des textes et la mise en oeuvre des réformes, et non à une volonté d'obstruction de la part des services concernés. Le Gouvernement français, à l'instar des autres membres du Conseil de l'Europe, est convaincu que l'entrée de la Russie au sein de l'organisation de Strasbourg doit être considérée comme un encouragement aux efforts déployés par les autorités russes, et devrait leur permettre, par la voie d'une coopération renforcée et vigilante sur les résultats, de progresser significativement sur la voie de l'édification et de la consolidation de l'Etat de droit. D'une façon plus générale, les autorités françaises ont pu apprécier, dans le cadre d'échanges politiques tenus au plus haut niveau à l'occasion de nombreuses rencontres bilatérales récentes, la réalité de l'engagement du Gouvernement russe à l'égard de l'Europe et son désir de participer étroitement à l'édification d'une Europe de la paix et de la sécurité, grâce à un dialogue et une coopération renforcés avec l'ensemble des partenaires européens de la Russie.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5548

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3772

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4620